

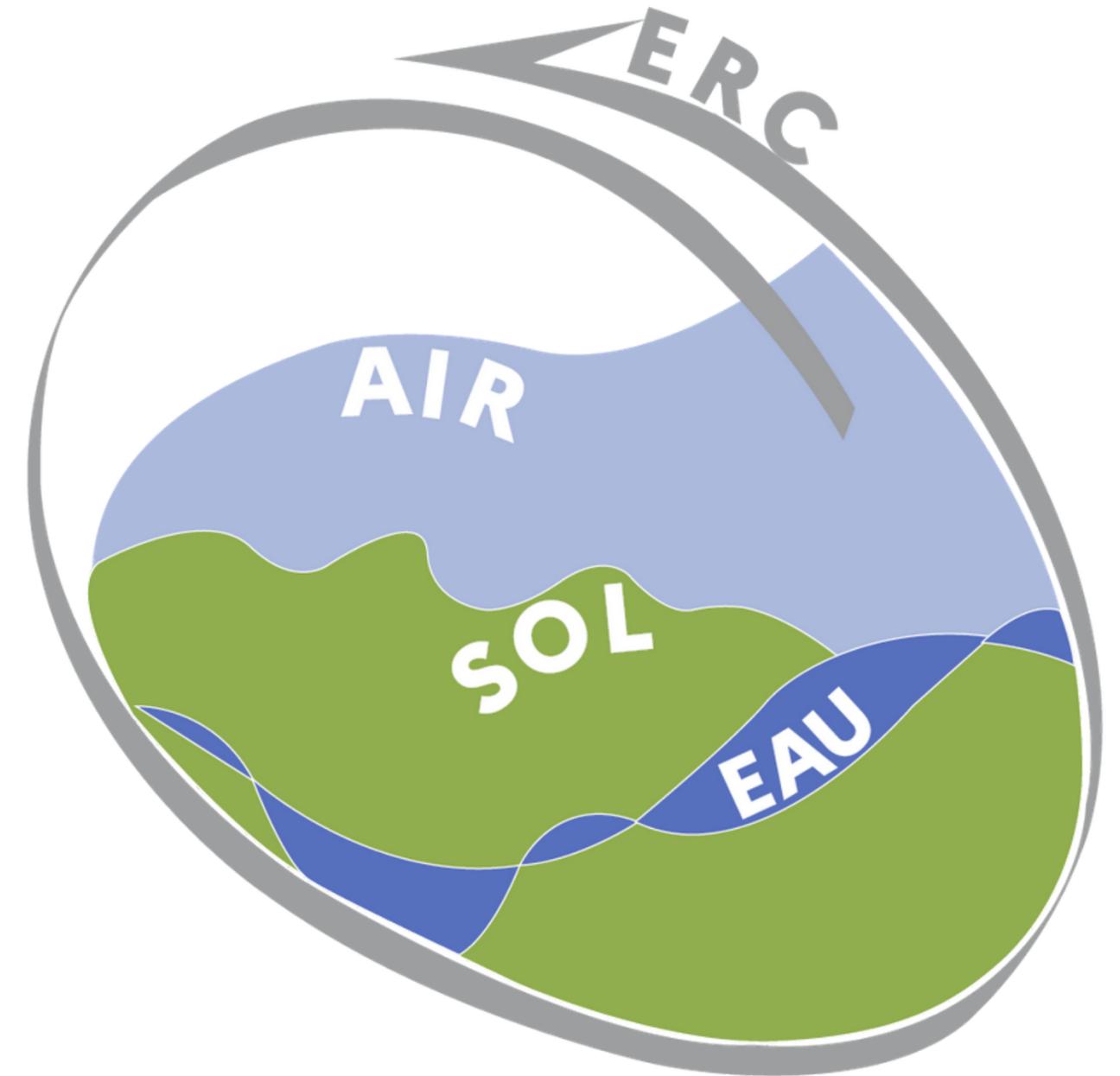


PRÉFET
DU RHÔNE

Direction départementale
des territoires

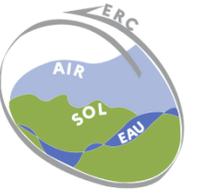
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie départementale EauAirSol



Webinaire de présentation le vendredi 2 juillet 2021

Une déclinaison de la feuille de route régionale 2020




**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


eauairsol

La stratégie eau . air . sol

de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes

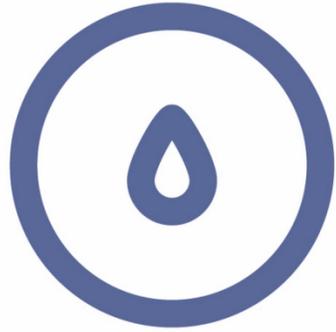
DOCUMENT STRATÉGIQUE



infos+
www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

**Tous acteurs de la préservation
des ressources naturelles**

Rappel des objectifs régionaux



- Atteindre le bon état de 60% des masses d'eau d'ici 2027
- Revenir à l'équilibre pour les bassins en déficit d'ici 2027
- Réduire de 10% les prélèvements d'ici 2025 et de 25% d'ici 2035
- Atteindre le bon état de 100% des masses d'eau en 2040



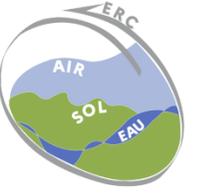
- Réduire de 50% le nombre de jours de dépassements des seuils réglementaires à H2027
- Respecter les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air d'ici 2040



- Réduire d'au moins 50% la consommation des espaces NAFS d'ici 2027
- Atteindre le ZAN d'ici 2040



Préserver les milieux en atteignant 5% du territoire régional sous protection forte en 2040 (contribution régionale à l'objectif national de 10%)



10 actions régionales prioritaires

Actions transversales :

- Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation.
- établir des principes de conditionnalité pour les aides de l'État.
- Décliner le plan ECOPHYTO 2+ en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments (logements privés et tertiaires publics).

Eau :

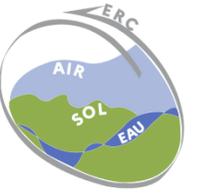
- Mettre en œuvre le programme 100 retenues pour la région.
- Gérer les déficits actuels et à venir dans le cadre de projets de territoire.
- Déployer la démarche « captages prioritaires ».

Air :

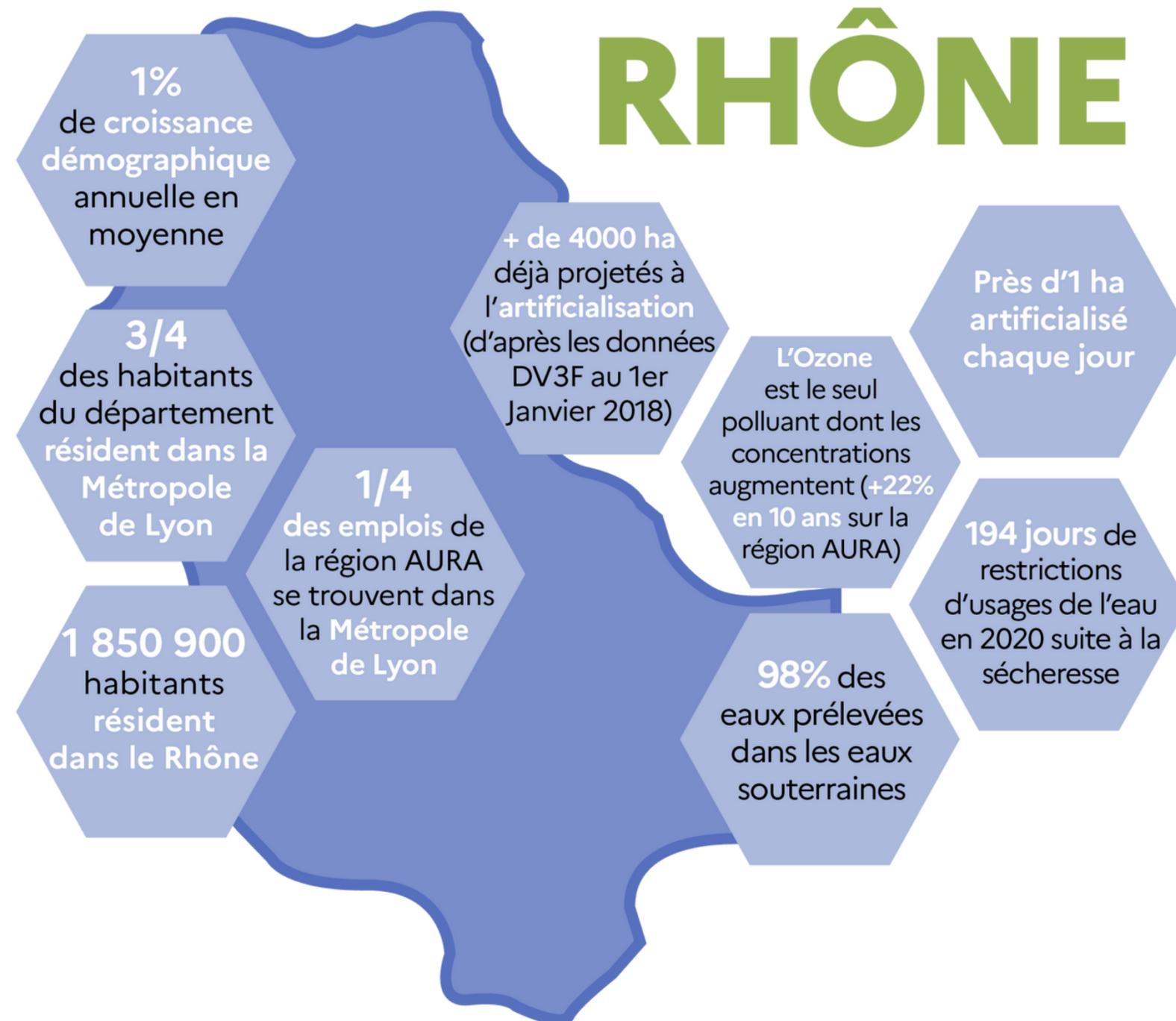
- Déployer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) .

Sol :

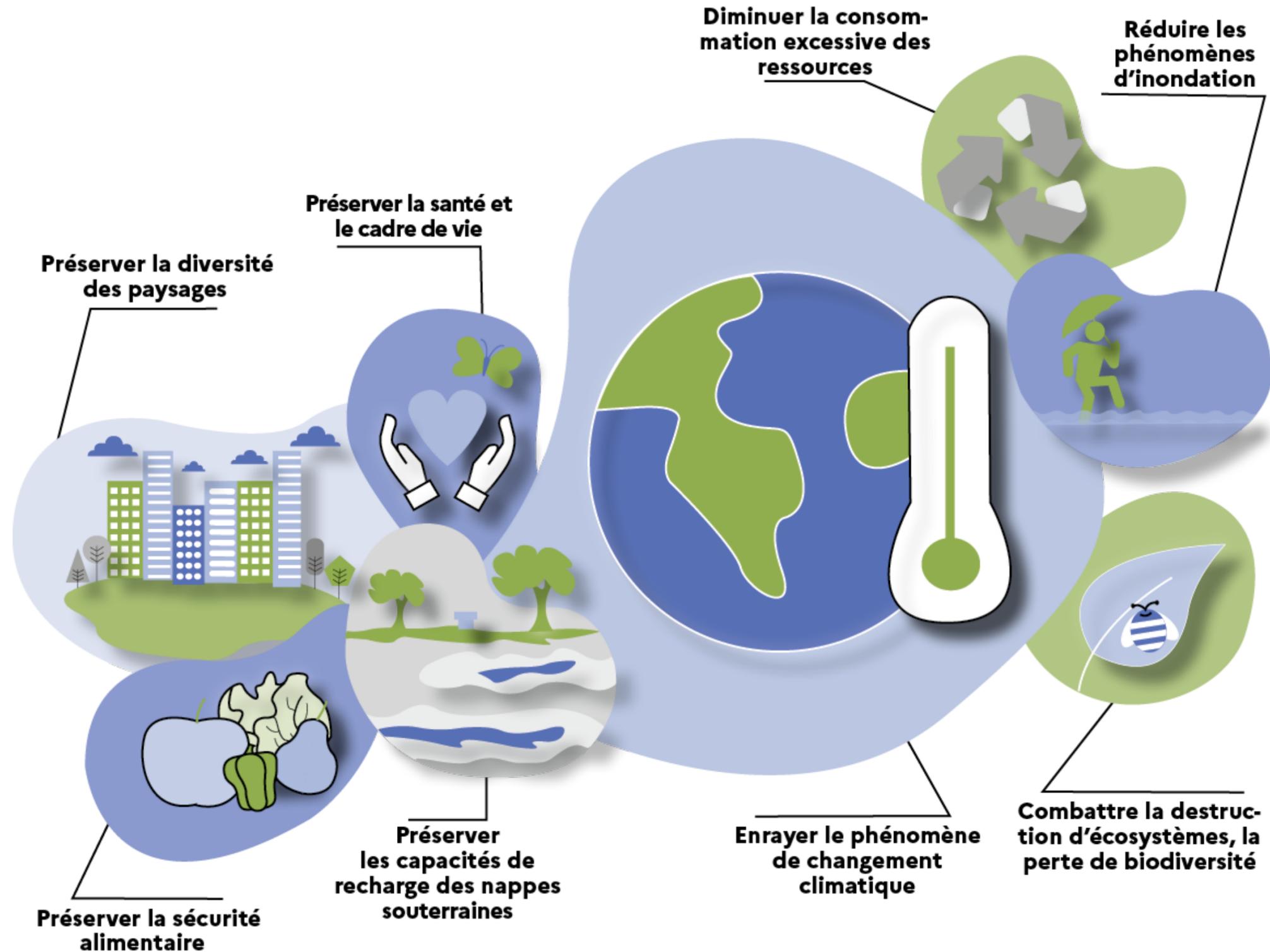
- Engager les acteurs vers une trajectoire ZAN en région : établissement d'une gouvernance régionale.
- Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation.

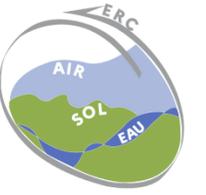


Une prise en compte des enjeux et des spécificités pour le Rhône



De forts enjeux de préservation





La déclinaison départementale **EauAirSol**



Approche globale
« Eviter, Réduire, Compenser »



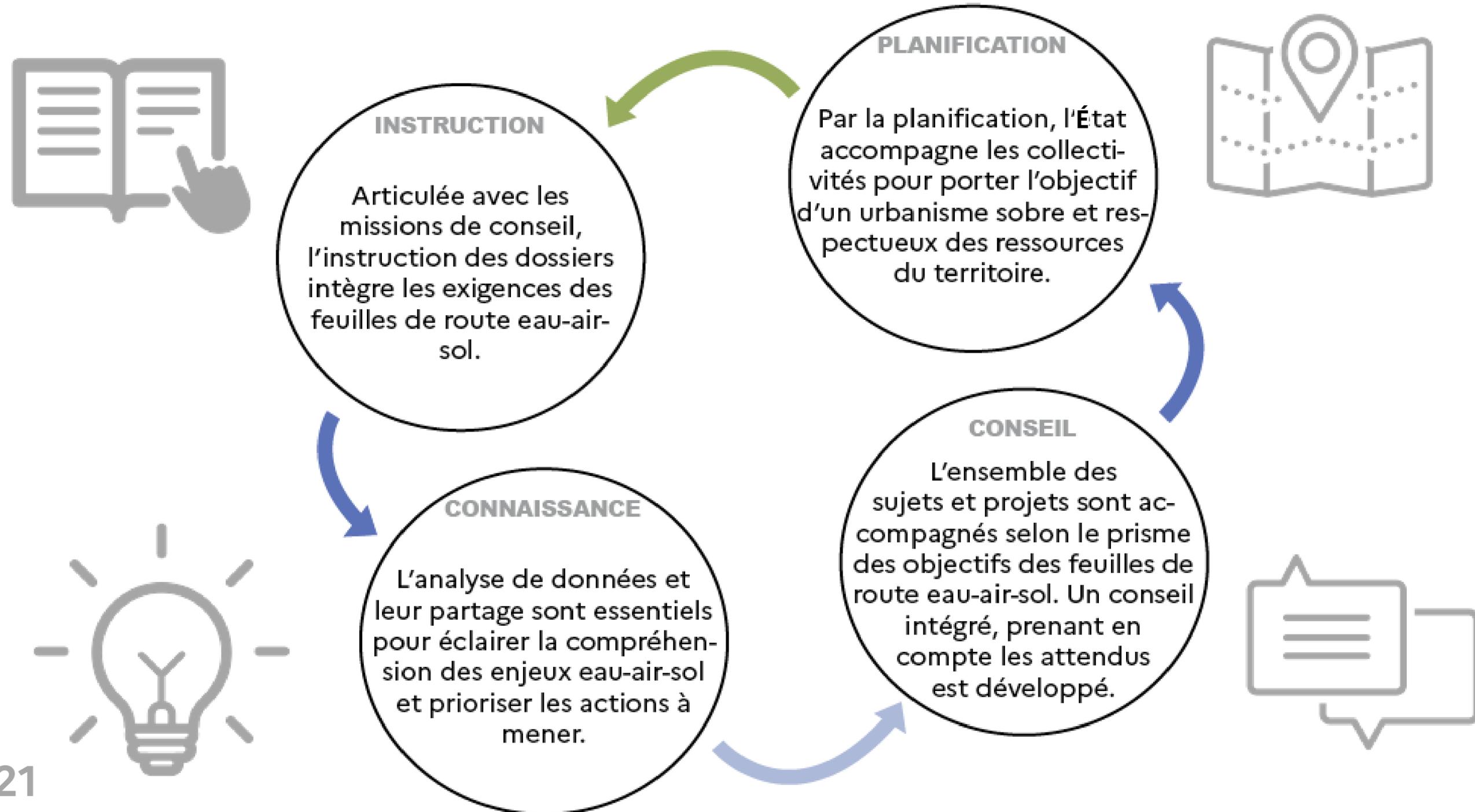
Approches
transversales

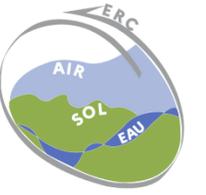
Connaissance

Planification stratégique

Conseil Accompagnement Instruction

Une approche par volets transversaux





FEUILLE DE ROUTE EAU



Les clés pour comprendre



Effets du changement climatique :

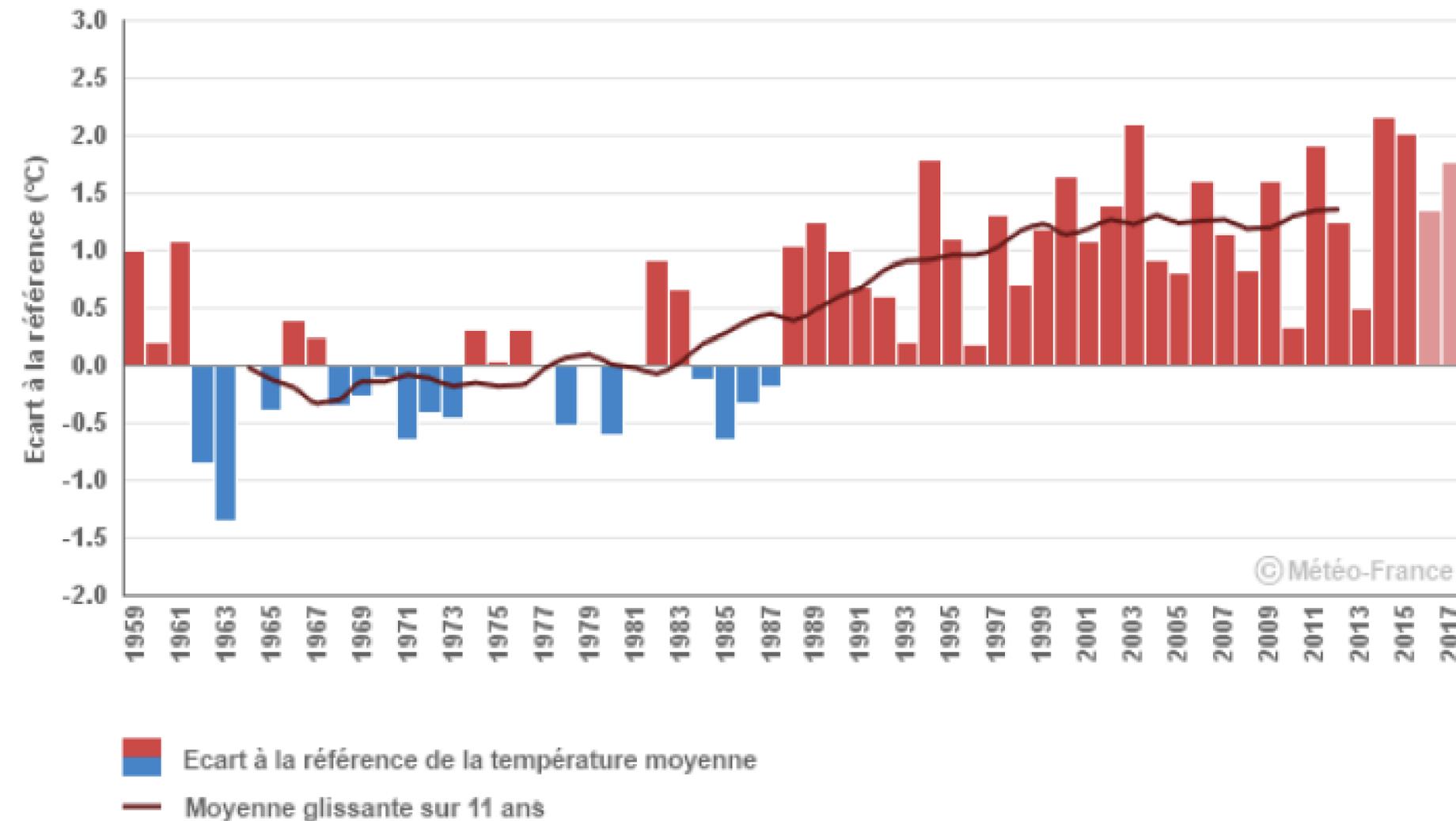
- l'élévation des températures : augmentation de l'évapotranspiration et de l'assèchement superficiel des sols plus intense et rapide ; augmentation des vitesses du vent
- modification du régime des précipitations : épisodes plus intenses, ruissellement, inondations, périodes de sécheresses plus longues et plus marquées

Conséquences sur :

- la recharge des nappes
- les étiages des cours d'eau
- la fragilisation de la biodiversité : milieux humides, cours d'eau

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990

Lyon-Bron



La situation actuelle



Contexte : Projection d'évolution climatique

→ Tous les bassins du Rhône sont vulnérables et sensibles aux incidences du changement climatique.

Fréquence importante des épisodes de sécheresse depuis le début des années 2000 (2003, 2005, 2006, 2009, 2011, 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020).



Situation actuelle

- Des sécheresses de plus en plus marquées
- Des territoires en déficit quantitatif ou en équilibre précaire
- Des problèmes de gestion quantitative de plus en plus prégnants
- L'accès à l'eau pour l'agriculture
- La préservation de l'alimentation en eau potable
- Des pressions fortes sur les milieux et la ressource liées à l'imperméabilisation des sols
- Des industries principalement implantées le long de axes Rhône et Saône
- La réduction de la fonctionnalité des milieux récepteurs vis-à-vis des rejets d'assainissement

Gouvernance et partenariat



CONCERTATION À L'ÉCHELLE TERRITORIALE
D'UNE GESTION QUANTITATIVE DE LA
RESSOURCE EN EAU

Structures GEMAPI et AEP,
EPCI à fiscalité propre, SCOT

Feuille de route EAU

ÉCONOMISER
L'EAU

PRÉSERVER LA
RESSOURCE
EN EAU

PARTAGER LA
RESSOURCE
EN EAU

Objectifs

Réduction des
prélèvements
-10 % d'ici 2025
- 25 % d'ici 2035

- Sécuriser à 100 %
l'alimentation en eau
potable
- Intégrer les enjeux de
l'eau dans les tous les
documents d'urbanisme

- Développer les projets
de territoire pour la
gestion de l'eau (PTGE)
- Généraliser les schémas
de gestion des eaux
pluviales

ANIMATION

MISEN

SUIVI

Comité départemental de
gestion de l'eau



Focus sur les actions par axe stratégique

Économiser l'eau



**Des volets
stratégiques**

Réduire la
consommation
d'eau des usagers,
fiabiliser les
réseaux
d'alimentation en
eau potable

Adapter les
exploitations
agricoles
au changement
climatique

Réduire les
consommations
des usages
économiques

**...déclinés
en actions**

- Mettre en place une gestion patrimoniale performante au travers de schémas directeurs d'eau potable actualisés
- Promouvoir l'élaboration d'un schéma départemental d'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- Inciter toutes les activités économiques « industrielles » ICPE et hors ICPE à la sobriété des usages

Préserver la ressource en eau



Des volets stratégiques

Retenir l'eau :
Protéger les
zones humides
et les champs
d'expansion
de crues

Changer les
méthodes
d'urbanisme en
intégrant la
dimension eau
pluviale

Protéger et
sécuriser
la ressource en
eau potable

Protéger et
restaurer
les fonctionnalités
naturelles des
milieux

...déclinés
en actions

- Mobiliser les collectivités pour la connaissance et la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Élaborer une doctrine eau-urbanisme intégrant la non imperméabilisation des sols et le potentiel de désimperméabilisation
- Développer les démarches de sécurisation de la distribution en eau potable, et intégrer la préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable
- Développer des plans de restauration des cours d'eau, pour une contribution aux 25 000 km de cours d'eau restaurés au niveau national

Partager la ressource en eau



Des volets stratégiques



...déclinés en actions

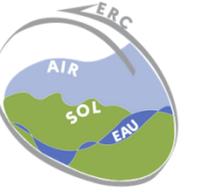
Renforcer la
connaissance des
prélèvements, le
suivi des effets
du changement
climatique

Se doter d'une
stratégie sur les
PGRE/PTGE
et couvrir les
secteurs les
plus en tension

Globaliser et
capitaliser
les schémas de
gestion des eaux
pluviales à
l'échelle du
Rhône

Poursuivre les
plans d'actions
partagés entre
collectivités et
agriculteurs sur
les captages
prioritaires

- Etablir une base de données départementale des prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines pour les usages eau potable, agricoles et industriels
- Faire évoluer et généraliser les plans de gestion de la ressource en eau (PTGE) ou projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) sur tous les territoires in fine
- Etablir une doctrine de gestion des eaux pluviales, élargie aux documents supra-communaux
- Animer la démarche départementale captages prioritaires

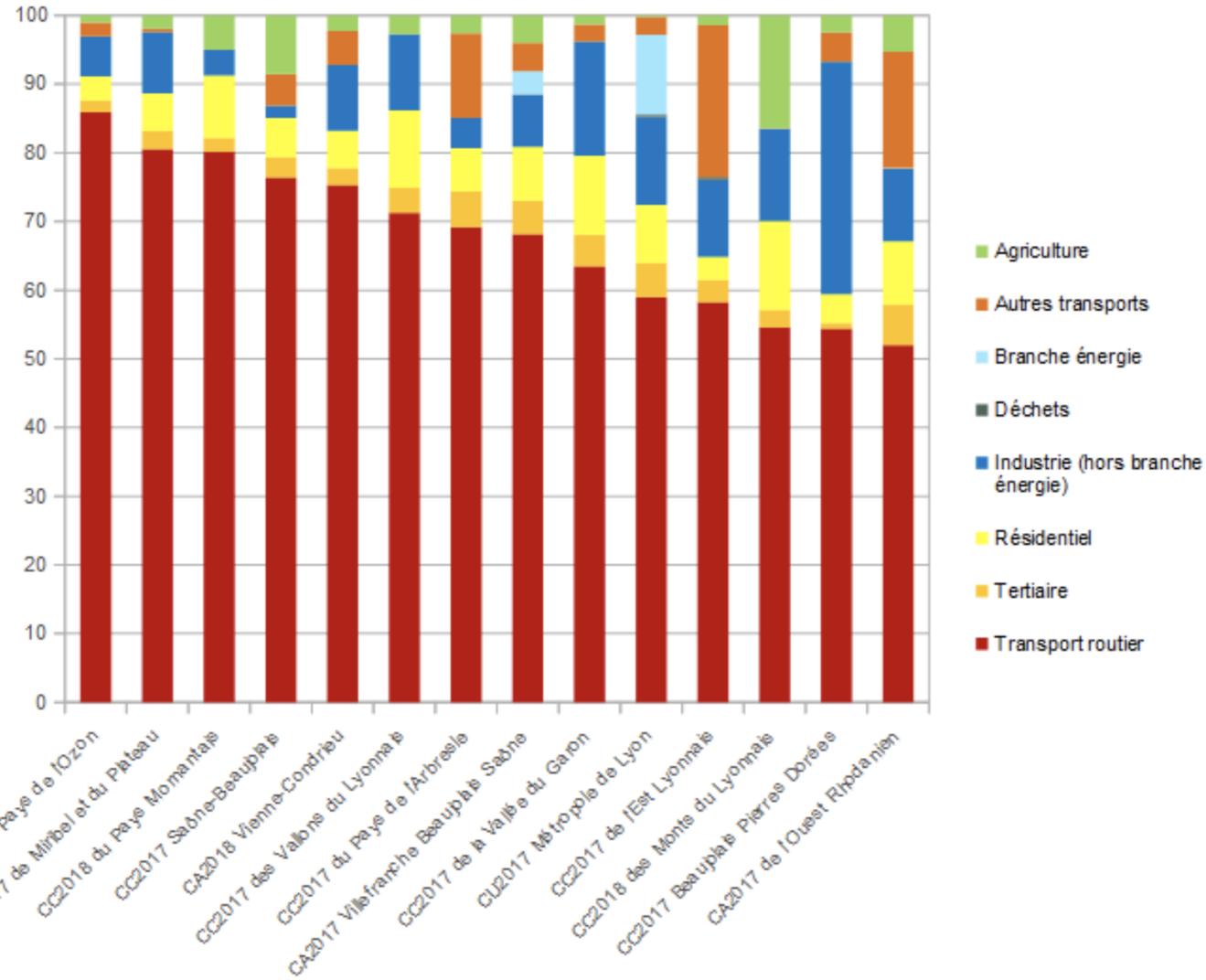


FEUILLE DE ROUTE AIR



Les clés pour comprendre

Dioxyde d'azote dans les EPCI du Rhône



Par de chaque secteur dans les émissions de Nox (2018)– Atmo - Rhône)

- **Dépassement de la valeur limite annuelle - 13 700 personnes exposées**
- Le transport VL-PL contribue :
- à + de 50 % pour tous les EPCI
- + de 80 % pour COPAMO et CCPO.

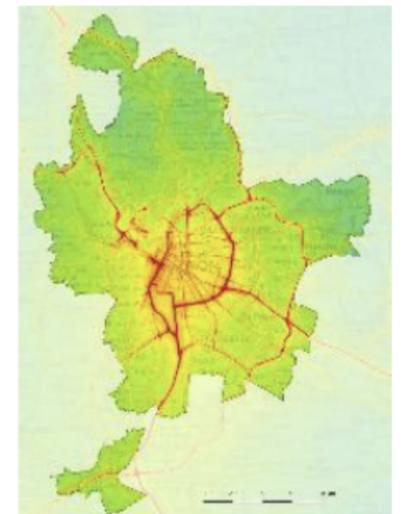
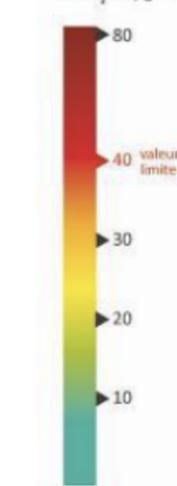
Tendances :

- +7 % du trafic sur la période 2014-2018 sur le réseau CORALY mais une amélioration des moteurs.

Une pollution concentrée
autour des principaux
axes de circulation

NO₂ – Moyennes annuelles

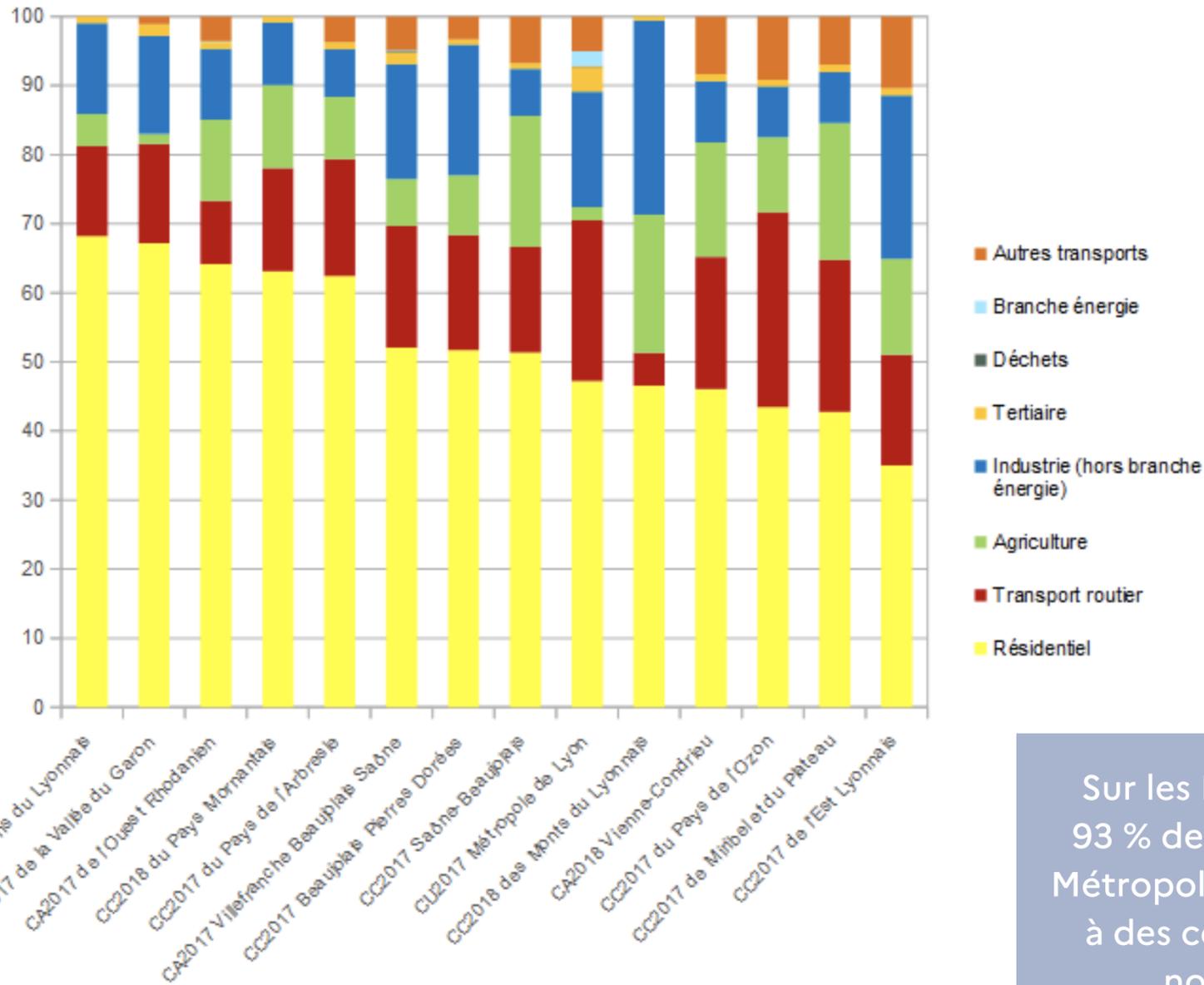
Moyenne annuelle
de NO₂ en µg.m⁻³





Les clés pour comprendre

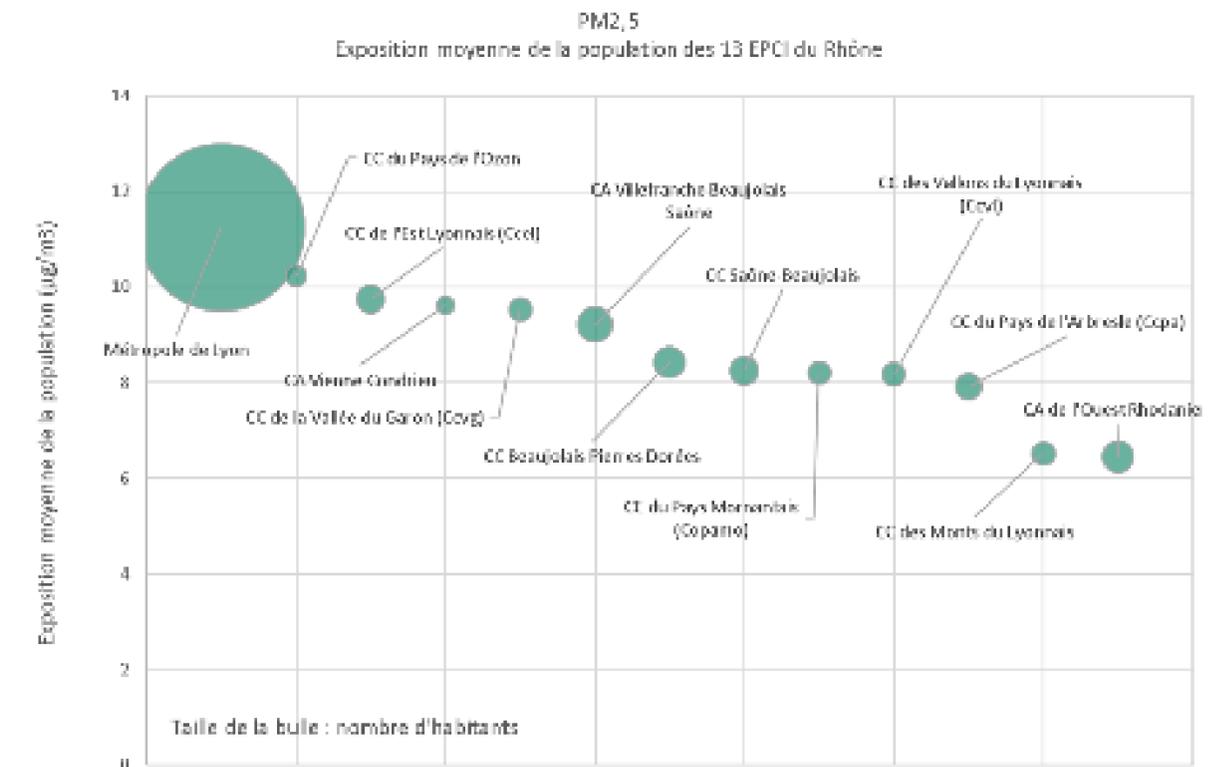
Particules fines dans les EPCI du Rhône



Le secteur résidentiel est le contributeur majoritaire des émissions de particules, suivi des transports et de l'industrie :

Pour la majorité des EPCI du département, le secteur résidentiel est à plus de 60 % contributeur de particules fines.

Sur les PM 2,5 en 2018 :
93 % des habitants de la
Métropole étaient exposés
à des concentrations >
normes OMS

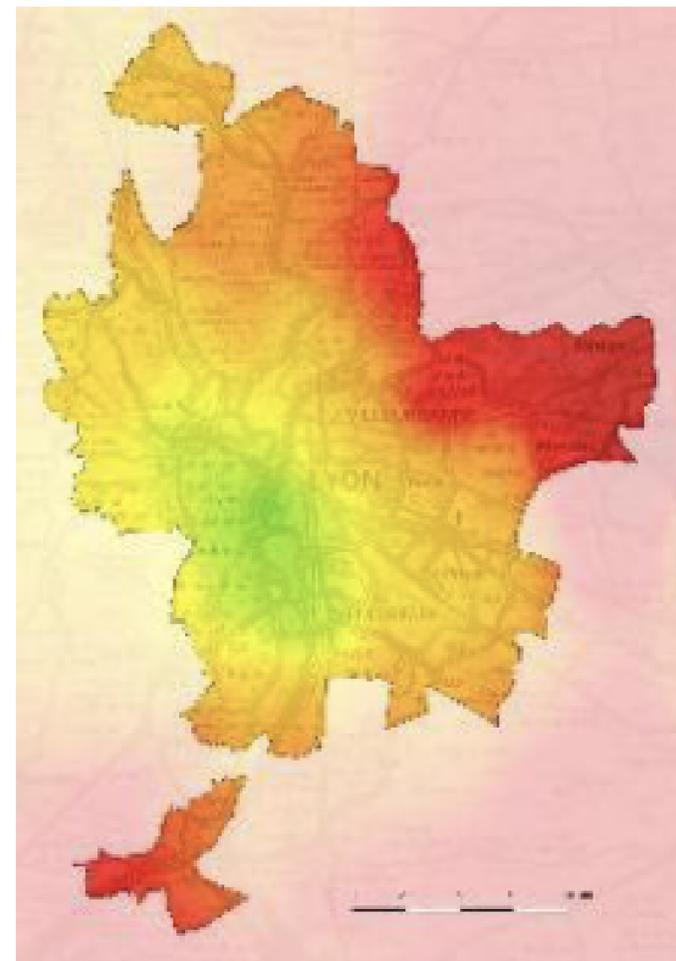
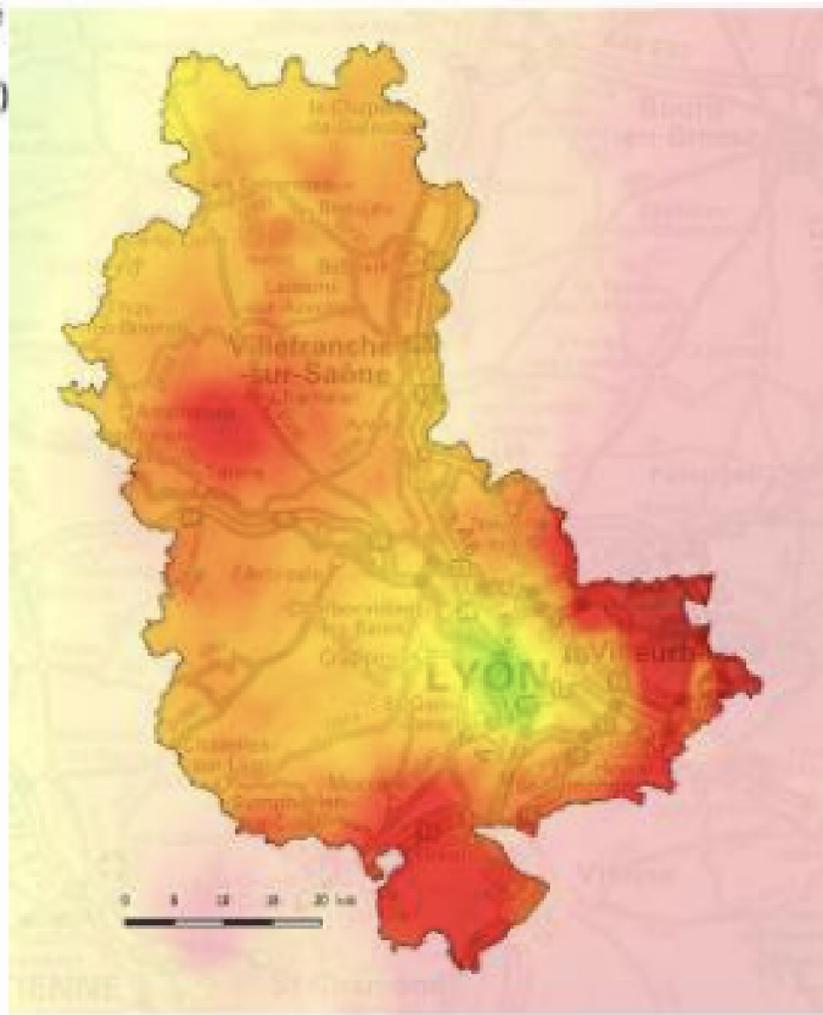
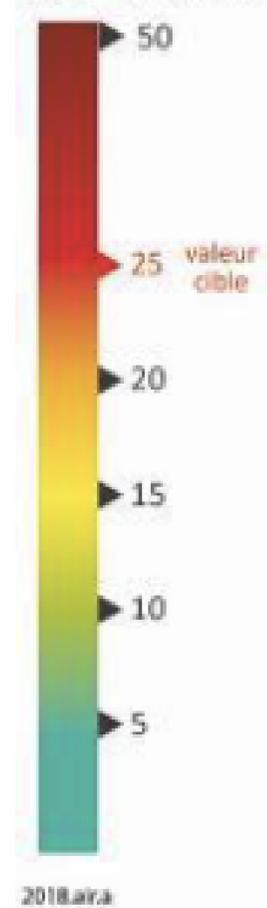


Les clés pour comprendre

Une augmentation de la pollution à l'ozone

Ozone – Nb de jours de dépassements (valeur santé)

Nombre de jours de
dépassement
en O₃ (> 120µg.m⁻³)



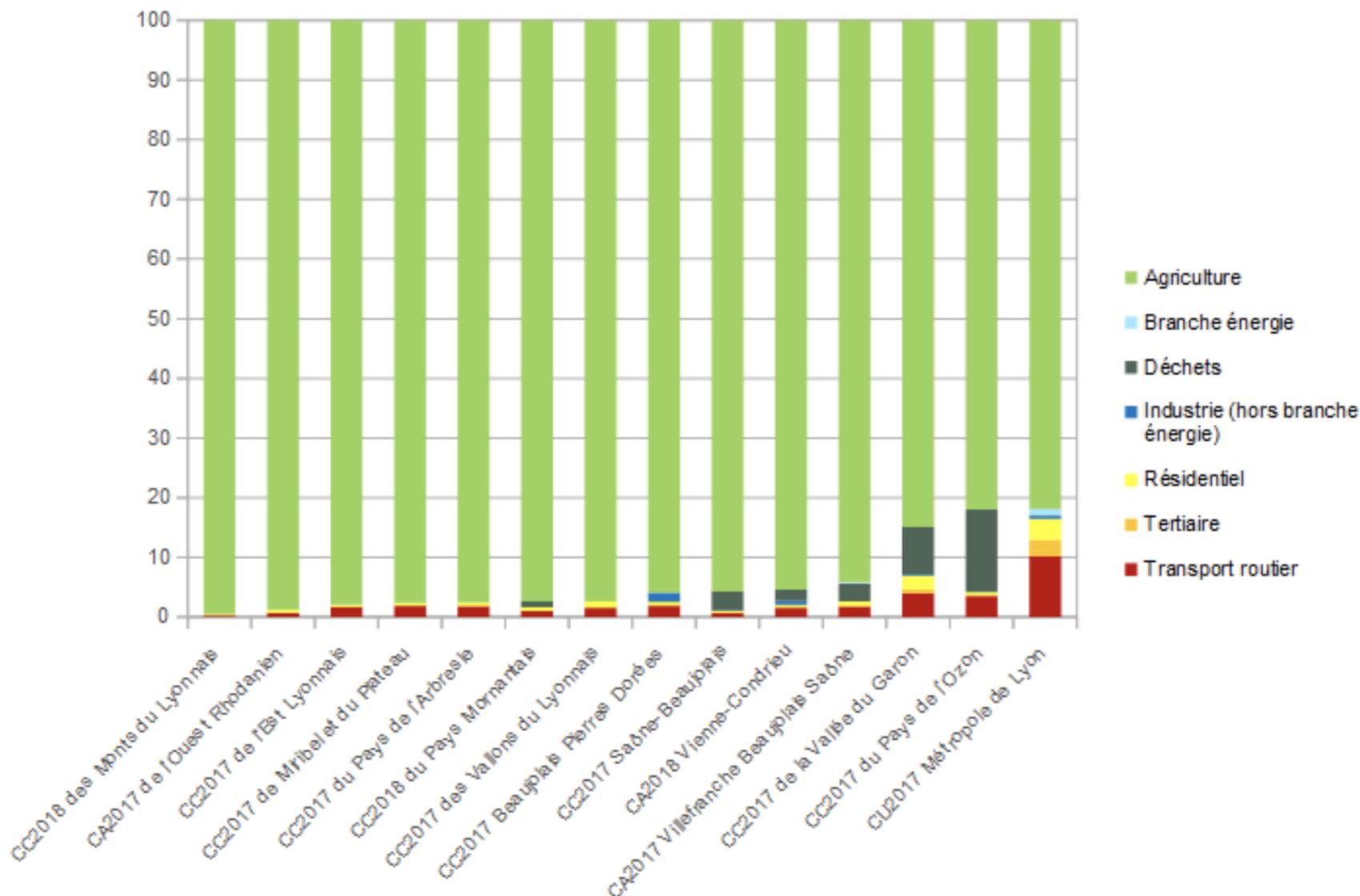
Dépassement de la valeur cible :
75 000 personnes ont été exposées à ces dépassements en 2018, en périphérie de l'agglomération lyonnaise.

Une forte augmentation en 2019 avec 584 220 personnes exposées



Les clés pour comprendre

L'ammoniac dans les EPCI du Rhône



Par de chaque secteur dans les émissions de NH3 (2018 – Atmo - Rhône)

Le secteur agricole participe aux émissions

Plusieurs EPCI voient leurs émissions de NH3 augmenter.

Les objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (Prepa) = - 13 % d'ici à 2030

Son dépôt excessif peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux.

Il peut se recombinaer dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre ou l'acide nitrique pour former des particules fines (PM2,5)



La qualité de l'air intérieur



Nous passons 80 % de notre temps dans des espaces clos et souvent peu ou mal ventilés

Les sources potentielles de pollution sont nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...).

L'implantation dans l'urbanisme, en raison des échanges air intérieur-air extérieur, joue un rôle dans la qualité de l'air intérieur des bâtiments



Gouvernance et partenariat

Feuille de route AIR



Objectifs

- Mise en œuvre d'actions complémentaires aux PCAET et au PPA

- Réduire de 50 % d'ici 2027, le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires de l'OMS

- Respect des normes OMS d'ici 2040 :
NO2 : 40µg/m³ en moyenne annuelle
PM10 : 20µg/m³ en moyenne annuelle
PM 2.5 : 10µg/m³ en moyenne annuelle

ANIMATION



SUIVI

COMITE DES PARTENAIRES



Focus sur les actions par axe stratégique

Actions sectorielles



**Des volets
stratégiques**

Secteur
résidentiel et
tertiaire

Secteur
Mobilité

Secteur agricole,
espaces verts et
jardins

**...déclinés
en actions**

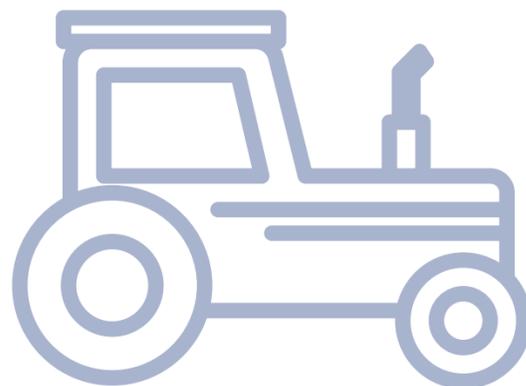


Secteur résidentiel et tertiaire :

- Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments
- Mettre en place des actions en faveur de l'aide au chauffage au bois performant
- Informer le grand public des bonnes pratiques pour l'air intérieur

Secteur mobilité :

- Soutenir les collectivités dans la réalisation de documents de planification permettant de réduire la demande en déplacement motorisés et promouvoir la ville des courtes distance
- L'État, investi dans le projet de zone à faibles émissions de la métropole de Lyon
- Porter une politique engagée en faveur des mobilités alternatives à l'autosolisme



Secteur agricole, espaces verts et jardins:

- Communiquer et promouvoir les bonnes pratiques d'épandage
- Rappeler la généralisation de l'interdiction de brûlage à l'air libre et le faire respecter
- Communiquer auprès des polices municipales et des gendarmeries
- Réfléchir aux limitations possibles du brûlage des résidus agricoles

Communication, Sensibilisation & État exemplaire



**Des volets
stratégiques**

Actions relatives
aux pics de
pollutions

Actions pour la
qualité de l'air
intérieur

État exemplaire
et sensibilisation
des acteurs pour
une meilleure
qualité de l'air
atmosphérique

**...déclinés
en actions**



Actions relatives aux pics de pollutions :

- Faire connaître et respecter les interdictions prévues lors d'un pic de pollution pour le secteur résidentiel
- Améliorer la procédure de gestion de pic de pollution pour réduire le nombre de jour de pic
- Garantir la compréhension et le respect de la mesure de circulation différenciée

Actions pour la qualité de l'air intérieur :

- Proposer une campagne de sensibilisation et de mesure du radon
- Communiquer auprès des établissements recevant du public
- Intégrer davantage la santé dans les opérations d'aménagement à travers les orientations d'aménagement



État exemplaire et sensibilisation des acteurs pour une meilleure qualité de l'air

- Promouvoir les mobilités des agents de l'État adaptées
- Communiquer sur la qualité de l'air
- Décliner la journée qualité de l'air à la DDT
- Participer au plan régional ozone

FEUILLE DE ROUTE SOL



Les clés pour comprendre



Demande croissante en logements, en zones d'activités, en infrastructures... Les pressions sur les sols sont nombreuses et difficilement réversibles



Souvent considéré en priorité pour supporter des activités humaines, le sol est avant tout un patrimoine limité et non renouvelable

Un enjeu de sobriété foncière porté depuis plusieurs décennies par le législateur (SRU, grenelle, LMAP, ALUR, LAAF, ELAN et à venir Loi climat et résilience)

Les conséquences de l'artificialisation sont multiples :

- la pollution de l'eau, de l'air et des sols,
- la consommation excessive des ressources
- les risques pour l'alimentation des hommes et des animaux
- les menaces sur l'activité agricole
- la destruction d'écosystèmes, la perte de biodiversité
- la perte de diversité des paysages, leur fragmentation et leur enlaidissement
- l'imperméabilisation des sols, les phénomènes d'inondations, l'alimentation des nappes phréatiques
- la hausse des émissions de CO₂, le réchauffement climatique, la constitution d'îlots de chaleur urbains...

La situation actuelle

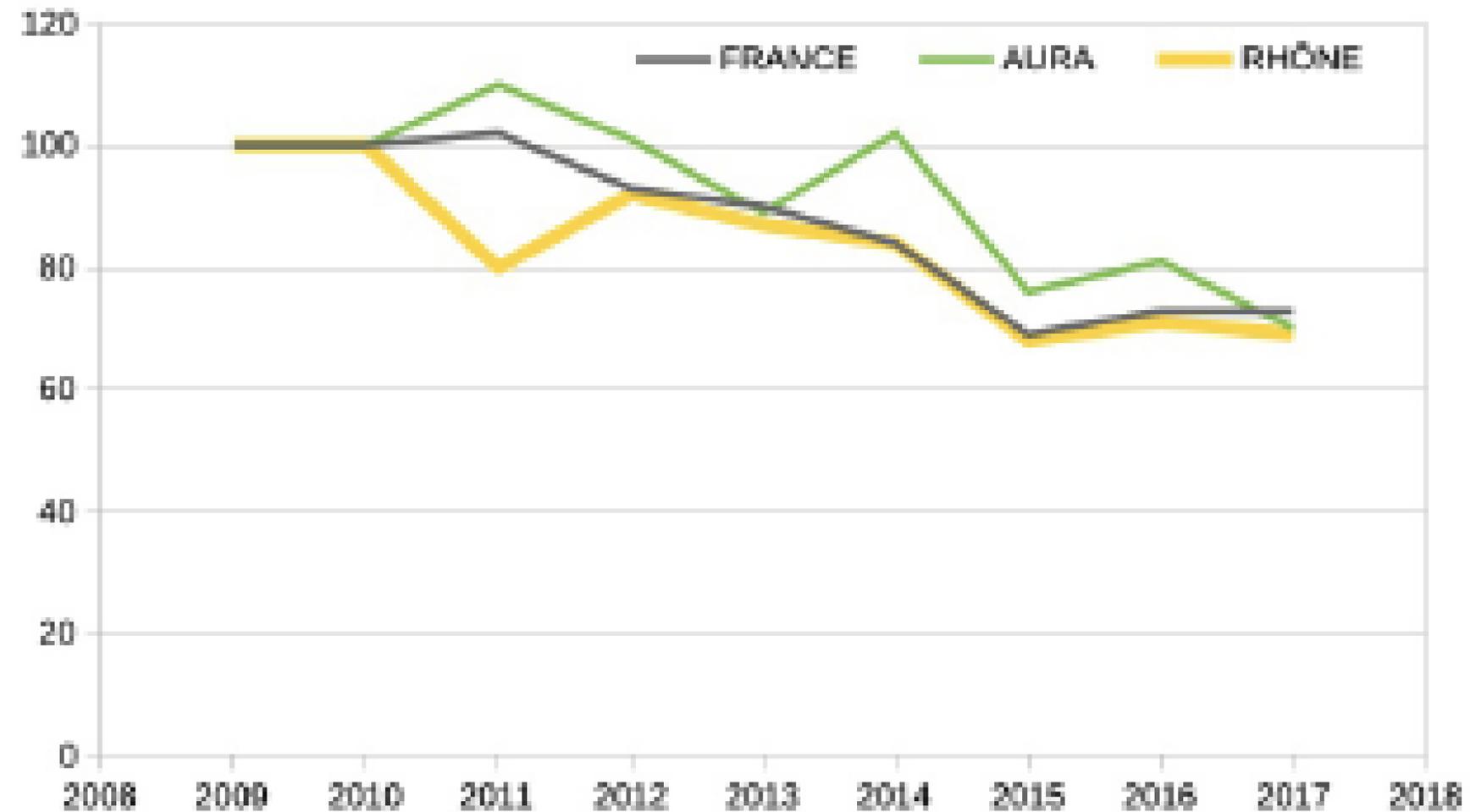


Un territoire dynamique et attractif

La Rhône a artificialisé 2,5 fois plus vite son territoire que la France et la région AURA en moyenne...mais a accueilli 2x plus de personnes et de salariés pour chaque ha artificialisé.

Le Rhône semble spécifique par rapport au contexte national et régional sur le sujet de l'artificialisation. La présence de la métropole de Lyon explique grandement cette spécificité (attractivité et dynamisme économique).

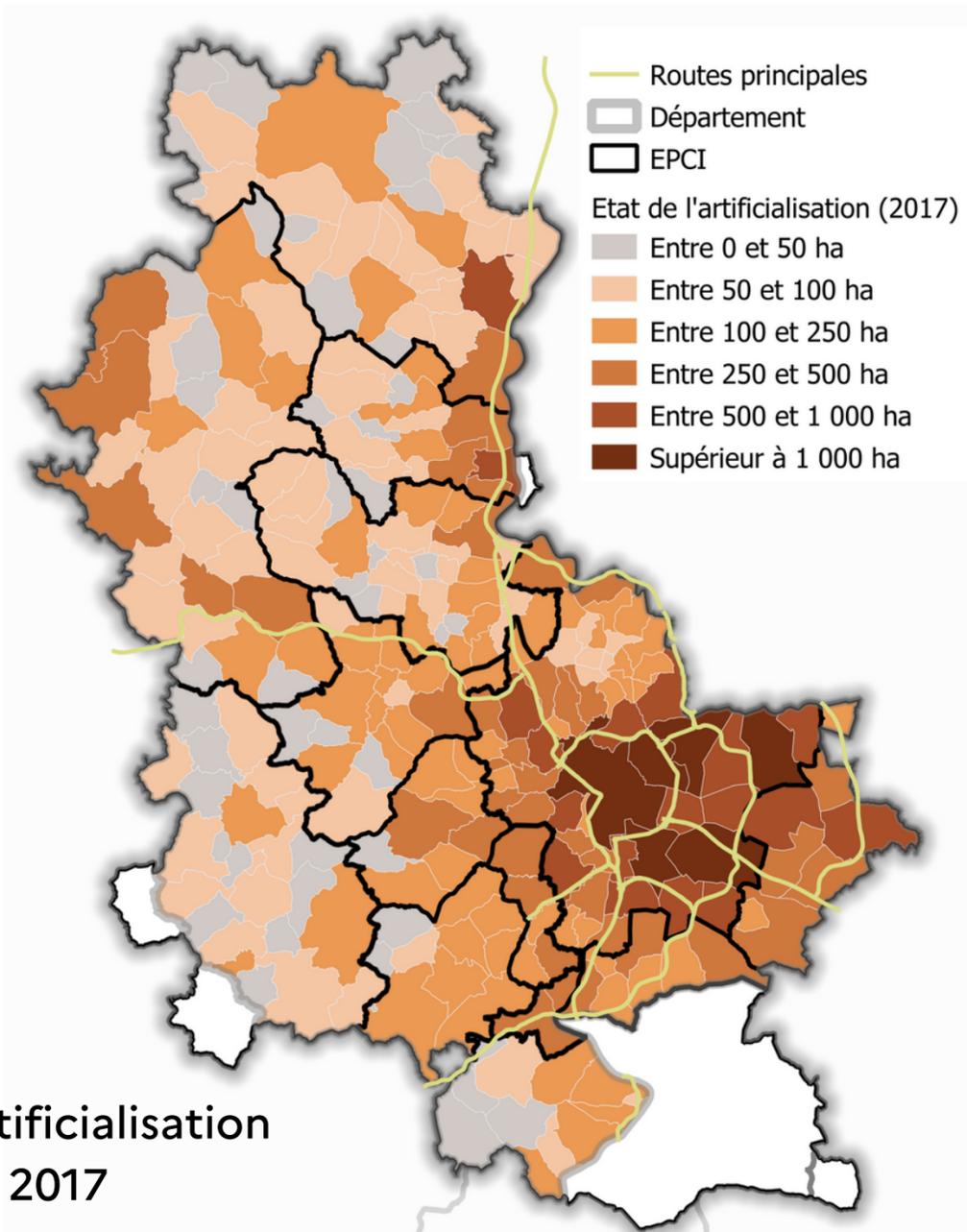
Par rapport à la France métropolitaine et à la région AURA, l'artificialisation d'un m² de terres naturelles, agricoles et forestières sur le Rhône a permis d'accueillir 2 à 4 fois plus d'emplois ou d'habitants qu'aux échelles supra.



La situation actuelle



Artificialisation dans le Rhône



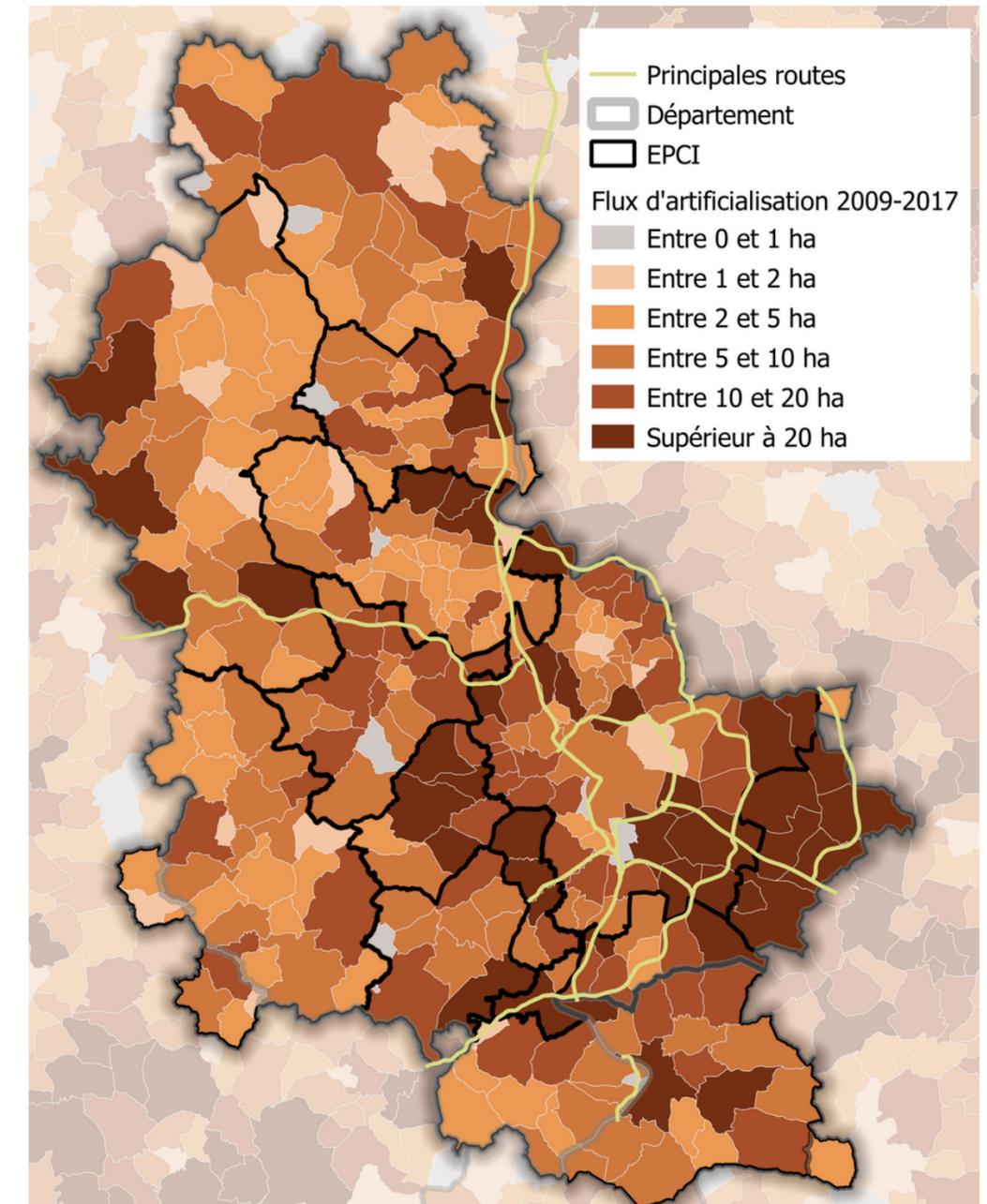
Artificialisation
en 2017

Sur le Rhône l'état de l'artificialisation en 2017 montre un niveau élevé sur le cœur de l'agglomération lyonnaise, qui s'étale autour (tâche d'huile) et s'étire le long des infrastructures routières.

Entre 2009 et 2016, l'artificialisation s'est concentrée essentiellement sur une couronne autour de Lyon notamment à l'est, ainsi que le long des infrastructures.

L'artificialisation sur cette période est pour 1/3 à destination de l'activité et 2/3 l'habitat avec une spécificité pour le SCoT de l'agglomération lyonnaise avec une part égale entre l'activité et l'habitat et qui représente 42 % de l'artificialisation

Flux d'artificialisation de 2009 à 2017

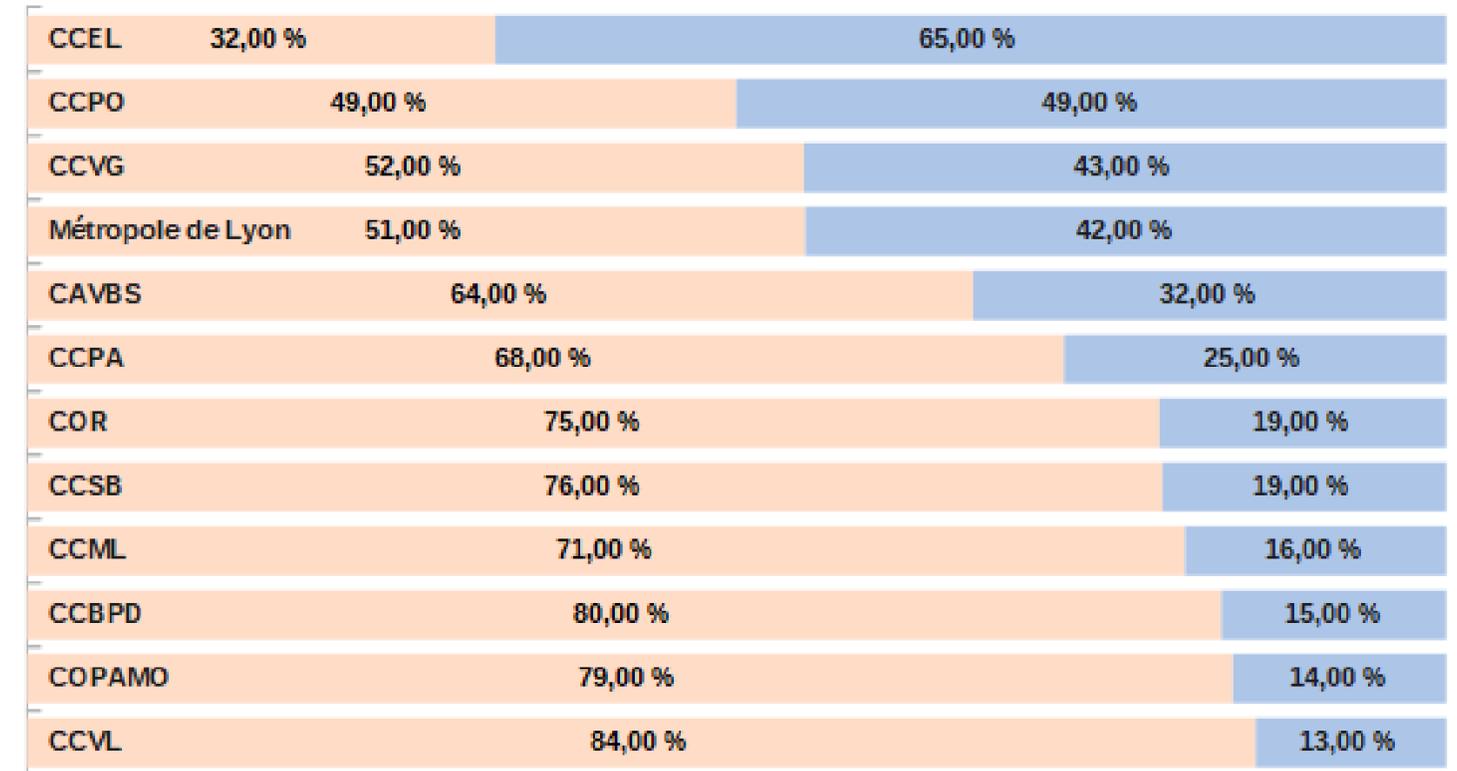
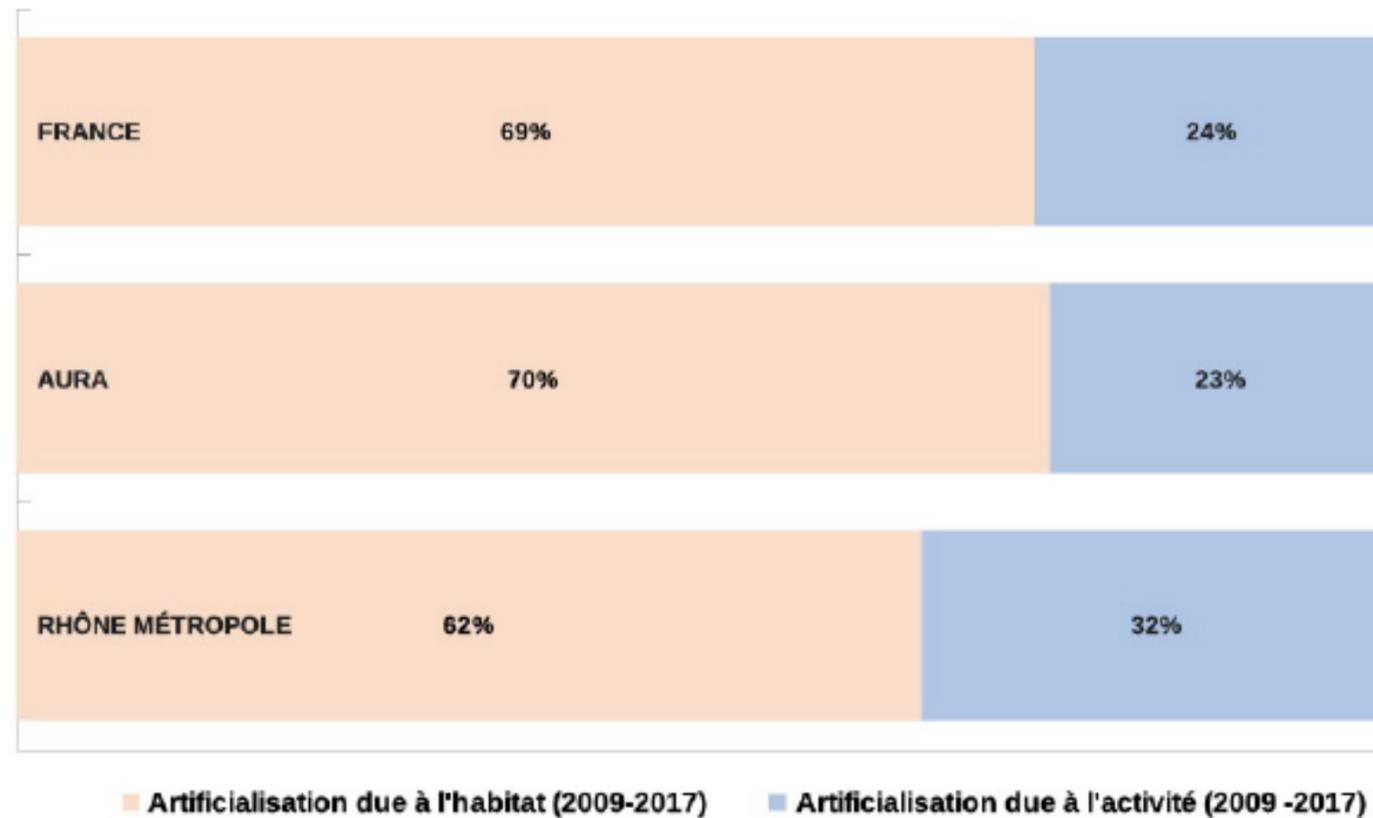


La situation actuelle



Typologie des flux

La typologie des flux (habitat / activité) montre à nouveau une spécificité du territoire du Rhône par une proportion plus importante de son flux d'artificialisation à destination de l'activité (2009 – 2017) ... mais l'habitat reste la principale cause de l'artificialisation.



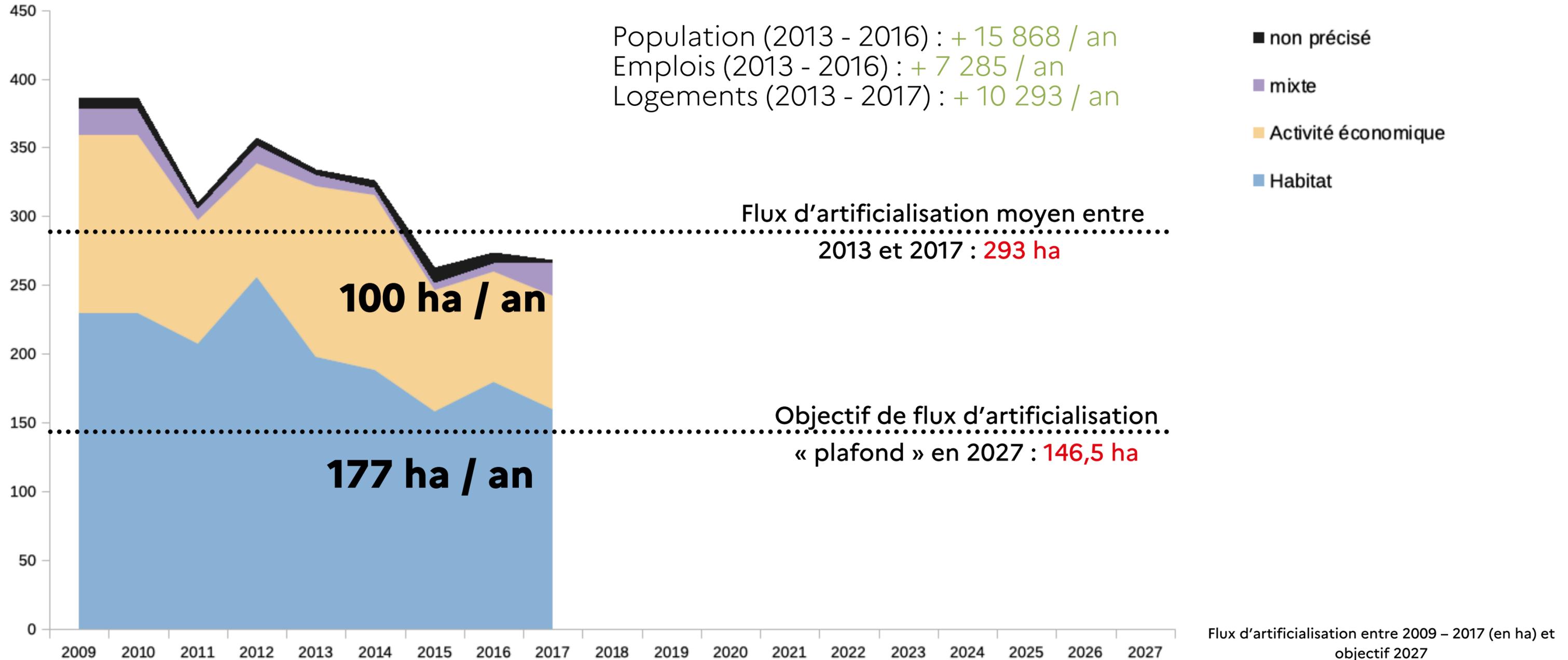
■ Artificialisation due à l'habitat (2009 -2017) ■ Artificialisation due à l'activité (2009 -2017)

Le territoire du Rhône connaît une grande disparité de territoires entre les communes rurales, péri-urbaines et une grande métropole nationale. Cette hétérogénéité apparaît fortement au niveau des indicateurs. Au niveau des EPCI, l'accueil d'une personne supplémentaire se fait par l'artificialisation de 50 m² à plus 600 m² de terres naturels, agricoles et forestières, et l'accueil d'un emploi supplémentaire par l'artificialisation de 250 m² à plus de 750 m² voir une perte de 856 emplois pour 40 ha artificialisés.

La situation actuelle



Trajectoire et chiffres clés



Gouvernance et partenariat



Feuille de route SOL

PORTER LA
TRANSITION
AUPRÈS DES
TERRITOIRES

ACCOMPAGNER
LE CHANGEMENT
DE MODÈLE
D'AMÉNAGEMENT

RÉDUIRE LA
CONSOMMATION
DE FONCIÈRE DES
ESPACES

PROTÉGER LES
ESPACES
AGRICILES ET
FORESTIERS

Objectifs

Réduire de 50% la consommation foncière en 2027
et atteindre le ZAN en 2040

Accompagner les territoires à repenser leur modèle d'aménagement en l'articulant avec les besoins de développement, d'attractivité, de dynamisme et de préservation des ressources

ANIMATION



SUIVI

CDPENAF



Focus sur les actions par axe stratégique

Focus sur les actions



Porter la transition auprès des territoires

- connaissance : diagnostic annualisé, friches, logements vacants,...
- la planification : typologie des documents d'urbanisme et leurs échelles, doctrine et méthode,...
- impact de l'habitat : production de logements en cohérence avec objectif de sobriété foncière => renouvellement urbain, renforcer volet foncier PLH,...

Améliorer la
connaissance des
phénomènes

La sobriété
foncière au coeur
de la
planification

Réduire l'impact
de la construction
de l'habitat (2/3 de
la consommation
foncière dans le
Rhône)

Réduire la consommation de foncière des espaces

- porter une territorialisation de l'objectif de réduction de moitié de l'artificialisation des sols (décret national et démarche régionale)
- planification : définir des objectifs ambitieux
- accompagner les territoires pour répondre aux appels à projets régionaux et nationaux sur le renouvellement des friches

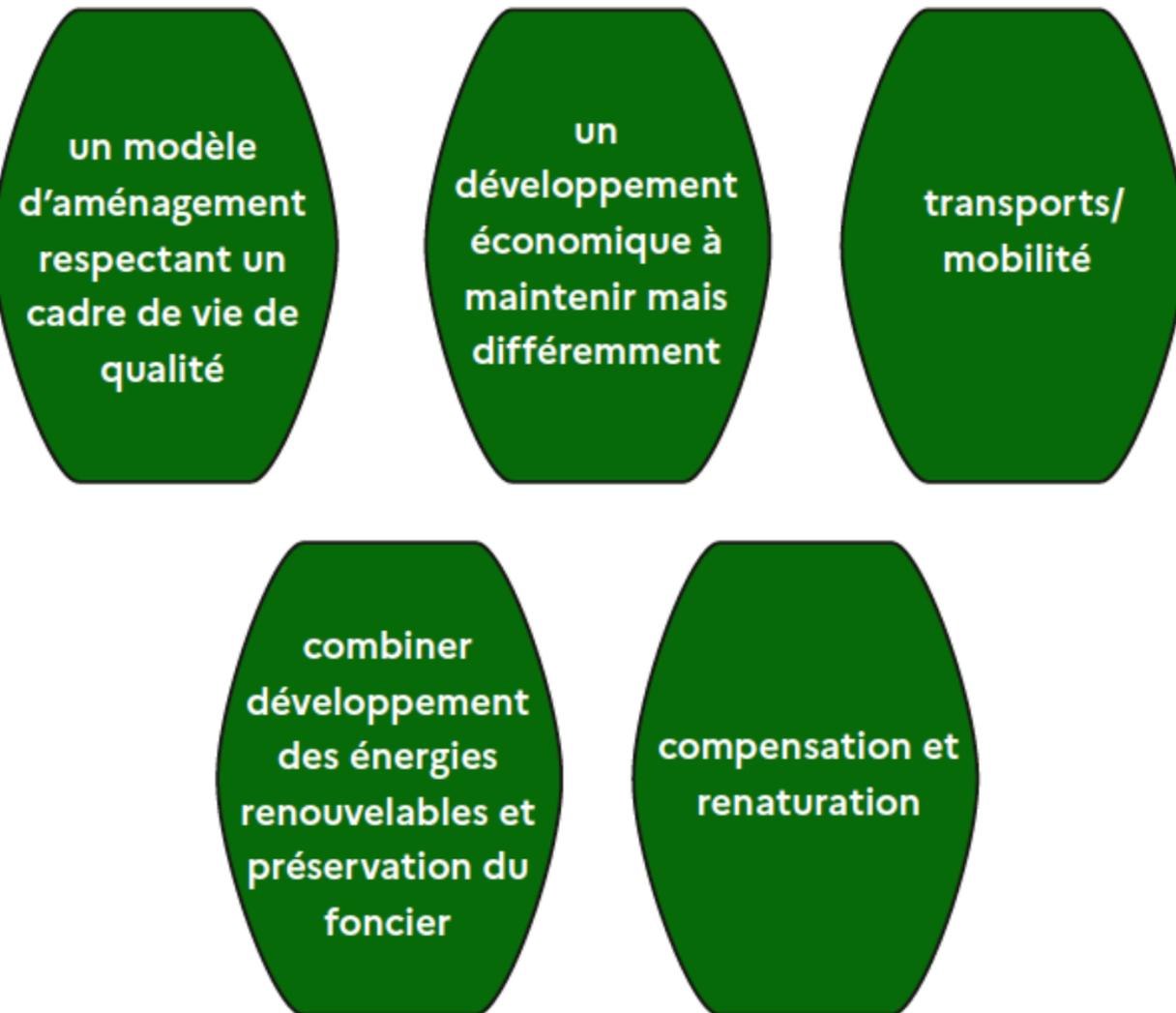
territorialisation
de l'objectif de
réduction
de 50 %

la planification,
pivot de la
gestion économe
de l'espace

mobilisation des
friches



Accompagner le changement de modèle d'aménagement



- réinvestir les centres-villes et centres-bourgs en perte d'attractivité
- porter une densification de qualité et acceptable
- accompagner les expérimentations (urbanisme circulaire, ville du 1/4h,...) et capitaliser les démarches réussies
- repenser le phénomène de gentrification économique
- porter des diagnostics précis (friches, vacance, taux occupation) avant tout développement économique et des stratégies de développement économique
- recycler les friches et densifier les zones commerciales existantes, réhabiliter les commerces de centre ville
- privilégier le développement des ENR (photovoltaïque) sur les sites déjà artificialisés
- porter les études d'impact agricole et environnementale très en amont des projets



Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers

- accompagner les collectivités locales pour mobiliser les outils fiscaux et fonciers, et pour la mise en œuvre d'outils de maîtrise de l'aménagement
- mobiliser les outils de protection des espaces agricoles et naturels (extension des périmètres PENAP, ZAP,...).
- réflexion à porter sur l'évolution du protocole de construction en zone agricole (pérennité bâtiments).
- accompagner la reconquête de friches agricoles.
- sobriété foncière pour le futur programme régional de développement rural.

une politique foncière à mieux appréhender et mobiliser

mobiliser les outils de protection

développer l'agriculture durable



Merci de votre
attention.

Des questions?



Direction départementale des territoires du Rhône - 165, rue Garibaldi - 69401 Lyon cedex 03

Standard : 04 78 62 50 50

feuille de route eau : [Service Eau et Nature - ddt-sen@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-sen@rhone.gouv.fr)

feuille de route air : [Service territorial sud - ddt-sts@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-sts@rhone.gouv.fr)

feuille de route sol : [Service connaissance et aménagement durable des territoires - ddt-scadt@rhone.gouv.fr](mailto:ddt-scadt@rhone.gouv.fr)